



## IMPORTANT

Si l'auxiliaire de justice du tribunal de première instance détermine que vous avez le droit d'être représenté(e) par un avocat commis d'office lors du procès, vous recevrez un courrier de **QUALIFICATION DÉFINITIVE**. Après avoir reçu votre courrier de qualification définitive, veuillez adresser toutes vos questions au Bureau du Défenseur public.

**SI VOUS N'AVEZ PAS D'AVOCAT À LA DATE DU PROCÈS, VOUS RISQUEZ D'ALLER AU PROCÈS SANS L'ASSISTANCE D'UN AVOCAT.**

---

Pour de plus amples renseignements sur l'organe judiciaire du Maryland et le tribunal de première instance, prière de visiter :

[mdcourts.gov](http://mdcourts.gov)

*La mission du tribunal de district du Maryland est de rendre une justice neutre et précise pour tous ceux qui sont impliqués dans un litige réglé devant la cour.*

Le but de cette brochure est d'informer le public. Il NE s'agit PAS d'un conseil juridique. Cette brochure peut être revue et corrigée sans préavis. Toute reproduction de ce matériel doit être autorisée par le bureau du greffier en chef du tribunal de première instance du Maryland.

DC-099BRFR (Rev. 03/2024) (TR 04/2024)



Admissibilité à un défenseur public

Comment demander l'aide d'un défenseur public

Comment faire une demande en ligne pour solliciter l'aide d'un défenseur public :  
[mdcourts.gov/district/pdinfo](http://mdcourts.gov/district/pdinfo)

## **QUAND S'ADRESSER À UN AUXILIAIRE DE JUSTICE DU TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE**

Un auxiliaire de justice du Tribunal de première instance déterminera si vous remplissez les conditions requises pour être représenté par un avocat commis d'office pour les affaires pénales de tribunal de première instance ou de circuit qui encourent une peine d'incarcération.

Vous aurez un entretien avec un auxiliaire de justice du Tribunal de première instance et vous remplirez une demande écrite, formulaire DC-099, disponible à : [mdcourts.gov/district/forms/general/dc099.pdf](http://mdcourts.gov/district/forms/general/dc099.pdf). Vous devrez fournir des informations sur vos revenus, vos dépenses et vos biens.

Avec la demande de représentation DC-099, il vous sera peut-être demandé de fournir :

1. Documents d'inculpation/contraventions. (Déclaration des charges/tous les documents que le tribunal vous a délivrés.)
2. Les avis de date de procès du tribunal. (Vous pouvez faire une demande, même si vous n'avez pas reçu votre avis de date de procès.)
3. Si vous êtes employé : une preuve écrite de salaire, fiches de paye ou toute autre preuve écrite de revenu pour les deux (2) dernières périodes de paie.
4. Si vous êtes sans emploi : preuve d'aide publique, d'assistance médicale, de sécurité sociale ou de revenu de sécurité supplémentaire (SSI), ou de toute autre aide que vous percevez.

## **COMMENT FAIRE UNE DEMANDE AUPRÈS DE L'AUXILIAIRE DE JUSTICE DU TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE**

Vous trouverez des informations sur la procédure à l'adresse suivante : [mdcourts.gov/district/pdinfo.html](http://mdcourts.gov/district/pdinfo.html)

Pour voir où se trouvent les bureaux des auxiliaires de justice, consulter : [mdcourts.gov/district/directories/commissionermap](http://mdcourts.gov/district/directories/commissionermap)

Vous pouvez également téléphoner au 1-833-453-9799 pour recevoir des informations sur les différents bureaux.

## **COMMENT FAIRE UNE DEMANDE EN LIGNE**



Vous pouvez présenter une demande à n'importe quel Bureau d'auxiliaire de justice du Tribunal de première instance, pas seulement dans le comté où vous allez au tribunal.

## **QUAND DEMANDER DIRECTEMENT L'AIDE DU DÉFENSEUR PUBLIC**

- Affaires d'enfants ayant besoin d'assistance (CINA).
- Affaires de violation des conditions de liberté conditionnelle.
- Affaires juvéniles.
- Affaires de la Cour d'appel.

Visiter le site web du Bureau du défenseur public pour les bureaux de district/de comté à :

[opd.state.md.us](http://opd.state.md.us)

ou

appeler gratuitement le  
1-877-430-5187

## **POUR VÉRIFIER VOTRE STATUT DE QUALIFICATION**

L'auxiliaire de justice du Tribunal de première instance vous contactera par courrier ou courriel (si vous avez donné une adresse courriel) pour vous communiquer le résultat de votre demande. Merci d'attendre au moins une (1) semaine avant de contacter l'auxiliaire de justice du Tribunal de première instance concernant le stade de votre demande.

